

Après l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge de la retraite...

Samedi 15 juin une sympathique réception était organisée par les conseils municipaux de Serre Nerpol et de Notre Dame de l'Osier à l'occasion du départ en retraite de Joseph Veyret. Après vingt deux années passées au service de nos deux collectivités, c'est entouré de sa famille, de ses collègues de travail, du personnel de la régie et des élus que Joseph Veyret s'est vu remettre la médaille d'argent du travail, et quelques cadeaux pour marquer ce moment important de la vie, souvent attendu, parfois redouté qu'est la retraite.



Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé pendant les congés d'été du 5 au 18 août inclus.
En cas d'urgence vous pouvez contacter un élu dont les coordonnées sont affichées à l'entrée de la mairie.

Objets perdus - trouvés

Perdu : Le dimanche 9 juin 2013, lors de la fête du Foyer Rural à l'Espace Bon Rencontre de Notre Dame de L'Osier, il a été perdu **un appareil photo**, couleur noir de marque Olympus SZ-20.
S'il a glissé par erreur dans vos affaires, merci de le rapporter à la Mairie de Notre Dame de L'Osier, qui fera suivre.

Trouvé : Un doudou pour bébé à été trouvé à Bon Rencontre. S'adresser à la mairie.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel : ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

La réforme des permis de construire – Les règles depuis mars 2012

L'Osier Flash d'avril 2012 vous présentait les éléments essentiels de la réforme du permis de construire entrée en vigueur au 1er mars 2012. Aujourd'hui nous vous présentons les formalités à remplir pour quelques exemples les plus couramment rencontrés (Document non contractuel élaboré à partir de la notice DDT 38 SET/BADS de juin 2012.

Exemples les plus couramment rencontrés :

Lorsque le Plan d'Occupation des Sols le permet, voici les formalités à remplir :			
↓ Type de projet	Pas de formalité au titre de l'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire
Abri de jardin D'une hauteur ≤ 12 m	ES et SP ≤ 5 m ²	ES et SP comprises entre 5 et 20 m ²	ES ou SP > 20 m ²
Piscine	S du bassin ≤ 10m ²	S du bassin > 10 m ² et ≤100 m ² et H de la couverture < 1,80 m	S du bassin > 100 m ² ou S du bassin > 10 m ² et H de la couverture > 1,80 m
Création d'une pièce d'habitation dans un logement existant, <u>sans</u> modification des structures porteuses ou de la façade (ex : création d'une mezzanine, transformation d'une annexe en chambre...) Cas d'un projet hors zone U du P.O.S. (En Zone U du P.O.S. les règles sont plus souples, voir mairie.)	Si la création de SP est < 5 m ²	ES ou SP > 5 m ² et ES et SP ≤ 20m ²	Si la création de ES ou SP est > 20 m ² ou s'il y a changement de destination ou modification de la structure porteuse ou de la façade.
Agrandissement d'une habitation <u>avec</u> modification de l'aspect extérieur mais <u>sans</u> modification des structures porteuses (ex : véranda, aménagement comble avec velux, création d'une chambre accolée à l'habitation) Cas d'un projet hors zone U du P.O.S. (En Zone U du P.O.S. les règles sont plus souples, voir mairie.)		Si ES et SP ≤ 20m ²	Si ES ou SP > 20m ²
Création ou modification d'une ouverture sans changement de la destination ou de la structure porteuse (ex : fenêtre, velux porte,...)		Toute modification de l'aspect extérieur du bâtiment sans changement de surface ou de volume.	
Clôture	Dans les autres cas	Les clôtures à édifier le long des chemins et emprises publiques, et des voies privées ouvertes à la circulation du public	
Tous travaux	Tous travaux, même non soumis aux formalités d'urbanisme, doivent respecter le document d'urbanisme en vigueur (Plan d'Occupation des Sols)		

Légende : **ES** : Emprise au sol ; **SP** : Surface de Plancher ; **S** : surface ; **H** : hauteur au dessus du niveau du sol ;
 ≤ : Inférieur ou égal à ; ≥ : supérieur ou égal à ; < : inférieur à ; > : supérieur à ; **m** : mètre ; **m²** : mètre carré.
P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols.

La réforme des permis de construire – Les règles depuis mars 2012 (suite)

Remarques importantes :

- ❶ Si le projet entre dans plusieurs catégories, choisissez la plus contraignante.
- ❷ Dans tous les cas si vous avez un projet précis vérifiez auprès de la Mairie la formalité à remplir et consultez le Plan d'Occupation des Sols pour connaître les spécificités de la commune.
- ❸ Pour tout renseignement, pour retirer ou déposer les dossiers, pour consulter des dossiers déposés, etc..., vous pouvez venir vous renseigner auprès de la Mairie, qui bénéficie d'un appui technique de la part de la Direction Départementale des Territoires, Centre d'Instruction de Voiron-St Marcellin.
- ❹ Vous pouvez aussi consulter le site internet Servicepublic.fr, et suivre les rubriques « particulier », « Logement », « Urbanisme ». Toutefois vous n'y repèrerez pas les spécificités de votre commune.



Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixé au **jeudi 25 juillet 2013** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.
- **Don du sang** : La prochaine séance locale de collecte de sang aura lieu à la salle des fêtes de Vinay le mardi 16 juillet 2013, de 16h30 à 20h00
- **RAM – Relais Assistantes Maternelles** : Permanence le Samedi 18 mai : 9h à 13h (sur rendez-vous)

Ambroisie : La lutte c'est maintenant !



L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles, généralement en août-septembre. Les plus courantes sont des rhinites, des conjonctivites, ou des symptômes respiratoires tels que trachéite, toux et parfois urticaire ou eczéma.

Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. Selon la zone infestée par cette « mauvaise herbe » envahissante, 6 à 12 % de la population exposée serait allergique.

De par son caractère envahissant, l'ambroisie se développe dans toute l'Europe, avec de forts impacts sur la santé et l'agriculture.

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de cette espèce, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits. Il est en effet possible d'éliminer l'ambroisie dès le mois de juin, quand elle est suffisamment développée pour être reconnaissable et **avant le démarrage de sa floraison à la mi-juillet.**

La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la présence d'ambroisie et par la diffusion de son pollen. Il a été estimé qu'en 2012, en Rhône-Alpes, entre 154 914 à 197 873 personnes ont bénéficié de soins en rapport avec l'allergie à l'ambroisie, ce qui correspond à des coûts évalués entre 12 et 16,5 millions d'euros [1]. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2011 car les conditions météorologiques de 2012 (pluies en été) n'ont pas favorisé le développement et la pollinisation e l'ambroisie.

Aujourd'hui l'ambroisie s'étend peu à peu à l'ensemble du territoire national, où elle colonise une grande variété de terrains (espaces agricoles, bords de voies de communication, chantiers de construction, terres en déprise...).



Comment lutter contre l'ambroisie ?

Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de route, zone de chantier...), la destruction peut se faire par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambroisie, ou par le déchaumage (Travail du sol destiné à enfouir les chaumes et restes de paille afin de favoriser leur décomposition.) de parcelles de céréales envahies, ou d'autres techniques culturales appropriées. En dernier recours, la lutte chimique peut être utilisée de façon raisonnée, au moyen de produits homologués et en respectant les modes d'emploi.



Au mois de juin, la pollinisation de l'ambroisie n'a pas débuté. Néanmoins, des gants de jardinage sont nécessaires en cas d'arrachage. Par précaution, les personnes allergiques et notamment les personnes très sensibles au pollen doivent s'abstenir de tout contact avec la plante, même non fleurie car l'allergène est présent en quantité infinitésimale dans la sève.

Les terrains ne doivent pas être laissés nus ou en friche, mais doivent être couverts systématiquement (couvert végétal dense à base d'herbacées et de légumineuses vivaces, protection du sol avec des matériaux bloquant le développement de la végétation tels que le paillage ou des copeaux de bois...). La durée de vie dans les sols des semences d'ambroisie étant de plusieurs années, les actions de lutte doivent être menées sur le long terme et être coordonnées.

Urgence 114

Le 114 : un numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre (sourds malentendants, aphasiques, dysphasiques)

Le 114, c'est l'accès au même service pour tous ! Plus besoin d'aller chercher une personne entendante pour contacter les pompiers, la gendarmerie, la police ou les urgences médicales !

C'est un gain de temps précieux qui peut sauver des vies.

En effet, la personne ayant des difficultés à entendre ou à parler, lorsqu'elle se retrouve en situation d'urgence, qu'elle soit victime ou témoin, peut désormais, 24h/24, 7j/7, alerter et communiquer par **SMS ou par fax via un numéro national unique et gratuit : le 114.**

Dès que les informations relatives au traitement de l'urgence sont recueillies (localisation, contexte, identité de la personne, etc.), le 114 établit le lien direct avec le service d'urgence local concerné qui interviendra, si nécessaire, dans les plus brefs délais.

Pour une qualité de service optimale, l'équipe est composée de professionnels sourds et entendants spécifiquement formés, qui se répartissent l'analyse et le traitement des appels.



SAMU



**POLICE
GENDARMERIE**



**SAPEURS
POMPIERS**

Une urgence ?



ou



Envoyez un **SMS** au **114**

**114, numéro d'urgence
pour les personnes
avec des difficultés
à entendre ou à parler.**



114, le numéro unique et gratuit

pour les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques

pour contacter par **SMS ou fax** les **services d'urgence** :

SAMU (15), Police-Gendarmerie (17) et Sapeurs-Pompiers (18).

upc-urbia.com / RÉF. : MARS19



+ D'INFOS

www.urgence114.fr



Partenaires : Comité national de pilotage, Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère de l'intérieur, associations d'usagers, le CHU de Grenoble, le CHU de Toulouse et les hôpitaux de Marseille.

Notre Dame de l'Osier



14 juillet 2013



*Concours de pétanque,
inscriptions à 13h30*

Buvette, frites, Hot-dog.

Atelier de peinture sur porcelaine

Atelier de couture

Tombola

*20h00 Repas Ravioles dansant
avec l'orchestre Mus' Dance*

Adulte 18€

Enfant de 6 à 10 ans 10€

Enfant de - 6 ans gratuit

*A 23h00 – Grand Feu d'Artifice
à côté de L'Ecole*

*Inscriptions
au repas
04 76 36 74 80
jusqu'au
09 juillet 2013*

Pour le 14 juillet : le Foyer Rural vous propose un **atelier de peinture sur porcelaine**.

Venez découvrir et faire un essai, la peinture sur porcelaine s'adresse à tous.

Moyennant une petite participation, vous pourrez emporter vos œuvres.

Et aussi un **atelier de couture**, les petites mains de l'atelier de couture de Notre Dame de L'Osier, exposeront leurs ouvrages réalisés au cours des années.

Si vous le désirez, venez les rejoindre à la rentrée, voir L'Osier Flash de septembre.

*Notre Dame De
L'Osier
14 Juillet 2013
Grand Concours
De Pétanque*

*"Doublettes"
par addition de points,
avec une finale*

Inscriptions 13h30 (Espace Bon Rencontre)

Aux Vainqueurs :

1 coupe et 1 bon d'achat Super U (35€) chacun

Aux perdants de la Finale :

1 bon d'achat Super U (15€) chacun

Tous les participants sont primés.

Organisation: Foyer Rural

Jeunes de 18 à 25 ans : Partez en vacances à petit prix !

Vous êtes rhônalpin et vous avez entre 16 et 25 ans ? La Région Rhône-Alpes vous propose de partir une semaine en vacances dans la région, en solo ou à plusieurs (avec vos amis, votre conjoint ou vos enfants)!

Besoin d'un coup de pouce financier ? Partez pour **50€** (hors coût de transport), la Région Rhône-Alpes et l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) prenant en charge le reste du coût de votre séjour (aide financière sous condition de ressources).

Vous ne répondez pas aux critères d'éligibilité ? **Partez pour 300€** maximum pour une semaine en séjour tout compris (hébergement, nourriture et activités, hors coût de transport).

Pour bénéficier de cette opération, vous devez :

§ Avoir une adresse en Rhône-Alpes

§ Avoir entre 18 et 25 ans compris

§ Pouvoir justifier :

o Soit de l'attestation du versement d'une **bourse**

o Soit d'une **attestation sur l'honneur confirmant que vous répondez bien aux conditions de ressources ci-dessous** (quotient familial CAF, RFR, etc)

o Soit d'un **quotient familial CAF inférieur ou égal à 1000 pour les jeunes et 1200 pour les jeunes familles**

o soit d'un **RFR famille (revenu fiscal de référence) répondant au plafond suivant** selon le nombre de parts fiscales :

Nb parts fiscales	Plafond RFR	Plafond RFR (jeunes familles)
1 PF	21600	25920
1,5 PF	27000	32400
2 PF	32400	38880
2,5 PF	37800	45360
3 PF	43200	51840
3,5 PF	48600	58320
4 PF	54000	64800
4,5 PF	59400	71280
5 PF	64800	77760
1/2 part sup	2970	2970

Vous pouvez partir seul, entre amis, avec votre conjoint(e) ou vos enfants.

Montant de l'aide financière

Le coût total du séjour s'élève à 300EUR maximum, pension complète et activités comprises, hors coût de transport

Le dispositif prend en charge 250EUR (125EUR par la Région Rhône-Alpes, 125EUR par l'ANCV)

Coût du séjour à votre charge : 50EUR

Le transport est également à votre charge.

Si vous n'êtes pas éligible à l'aide financière :

Certains hébergements ouvrent leur offre tarifaire préférentielle (maximum 300EUR) à l'ensemble des jeunes rhônalpins de 18 à 25 ans : cette information est donnée dans la fiche catalogue de chaque séjour (rubrique « offre dispositif »).

Pour tous renseignements et inscription :

<http://www.jeunesenvacances.fr/>

<https://www.facebook.com/dispositifjeunesra>

UNAT Rhône-Alpes 98, bd des Belges 69006 LYON - Tél. 04 78 24 20 47 -

MAJIC : Les 13 - 17 ANS



Séjour en CORSE

9 au 17 juillet – 16 places

Baignade et détente sur l'île de beauté.
Séjour organisé par et avec les jeunes.

Séjour ARDECHE

23 au 26 juillet – 12 places

Baignade, rando cheval et descente en canoë sur le Chassezac.



Séjour TEXTES EN L'AIR

24 au 29 juillet – 6 places - Théâtre et immersion au festival, en partenariat avec la Com. de Com. du Pays de St Marcellin.

Du 29 juillet au 1^{er} août :

Lundi 29/07 : **WALIBI**

Mardi 30 et mercredi 31/07 : stage de construction de **montgolfières**

avec « **Ballons Pirates** »



Jeudi 1^{er} août : baignade au lac de **St DONAT**



Pré inscriptions dès le 12 juin (18h)
au 04 76 36 74 96 / 06 71 21 72 45

OF	Tarif journalier séjours	CORSE	ARDECHE	TEXTES EN L'AIR	WALIBI	BALLONS PIRATES	LAC ST DONAT
0-200	5,00 €	45,00 €	20,00 €	30,00 €	5,00 €	3,50 €	10,00 €
201-460	10,00 €	90,00 €	40,00 €	60,00 €	10,00 €	7,00 €	20,00 €
461-620	15,00 €	135,00 €	60,00 €	90,00 €	15,00 €	10,50 €	30,00 €
621-800	20,00 €	180,00 €	80,00 €	120,00 €	20,00 €	14,00 €	40,00 €
801-1000	25,00 €	225,00 €	100,00 €	150,00 €	25,00 €	17,50 €	50,00 €
1001-1300	30,00 €	270,00 €	120,00 €	180,00 €	30,00 €	21,00 €	60,00 €
1301-1600	35,00 €	315,00 €	140,00 €	210,00 €	35,00 €	24,50 €	70,00 €
>1600	40,00 €	360,00 €	160,00 €	240,00 €	40,00 €	28,00 €	80,00 €
Extérieurs CCV	50,00 €	450,00 €	200,00 €	300,00 €	50,00 €	35,00 €	100,00 €

Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

ASSISTANTE MATERNELLE

Nouvelle assistante maternelle
agréée depuis 2003 avec CAP petite enfance

S'INSTALLE à NOTRE DAME DE L'OSIER

places disponibles à partir de septembre

Coordonnées

Mme Lemaire Stéphanie
- 06 01 99 29 39
- 04 76 36 25 15

ANIMATIONS DU 1^{ER} JUILLET AU 31 JUILLET 2013

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 1 JUILLET**
au
15 SEPTEMBRE
- DECOUVERTE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE**
Les Ecouges à St Gervais
Chamois, marmottes, aigles royaux... Chargée d'histoire et riche d'un patrimoine culturel, cette forêt abrite arbres majestueux, cascades, cours d'eau et points de vue vertigineux.
Organisé par le Conseil Général de l'Isère
Infos au 04 76 95 10 38 (accueil)
Tarif gratuit – Réservation Office de Tourisme à Villard de Lans
Tous les mercredis à 10h
Lieu : Pont Chabert – Col de Romeyère
- 06 JUILLET**
au
31 AOUT
- PARCOURS PATRIMONIAL LUDIQUE à Notre Dame de l'Osier**
Un parcours ludique patrimonial pour découvrir l'histoire de Notre Dame de l'Osier en famille. Visite à partir de 5 personnes.
Prendre contact avec l'Office de Tourisme de Vinay qui fera suivre.
Organisé par le Foyer Rural
Infos au 06 01 48 00 26 / 04 76 36 36 12 (Office de Tourisme)
Tarif gratuit et réservation auprès de l'Office de Tourisme
Tous les samedis à 16h
- 04 JUILLET**
- LES ECHAPPEES BELLES DE VERCORS INEDIT à Mallevall**
Randonnée découverte avec Marc Chenu, accompagnateur en montagne.
Organisé par Vercors Inédit – Infos au 06 88 71 18 47
<http://vercorsinedit.net>
Tarifs : adulte 32€ - enfant 12€ (moins de 12 ans)
Départ **10h**
- 07 JUILLET**
- LES PATRIMONIALES DE L'OFFICE DE TOURISME**
« RANDONNEE PEDESTRE »
Randonnée pédestre d'une demi-journée dans le Vercors, en compagnie de Marc Chenu accompagnateur en montagne
Organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Vinay
Infos au 04 76 36 36 12
Tarif gratuit – **Réservation indispensable** auprès de l'Office de Tourisme
Départ matinée dans le Vercors
- VIDE GRENIER à Saint-Quentin-sur-Isère**
Vide grenier sur la place de l'église et dans les rues du village.
Participation de l'Echo du Bas Grésivaudan à l'apéritif
Organisé par l'Association du Clocher
Infos au 04 76 93 31 61
De **6h à 18h** place de l'Eglise
- LA MARCHE DE VARACIEUX**
Ne manquez pas ce rendez-vous convivial à la découverte des chemins de Varacieux. Tous à vos chaussures de marche !
Organisé par le Comité des Fêtes
Infos au 06 30 08 39 82
Tarif gratuit
8h à l'Espace Bleu au village

- 07 JUILLET** **« POUCETTE » d'après H.C. Andersen** – Visite guidée à Vinay
 Une visite guidée ludique pour pénétrer dans l'univers magique du conte d'Andersen « Poucette »
 Organisé par le Grand Séchoir – Infos au 04 76 36 36 10
www.legrandsechoir.fr
 Tarifs : 5€ - 4€ - 1€
15h30 au Grand Séchoir
- 10 JUILLET** **MERCREDI DES ENFANTS AU GRAND SECHOIR**
 Atelier pédagogique scientifique à Vinay
 Pour pénétrer dans l'univers de Poucette, l'association des « Petits Débrouillards » guidera les enfants sur le chemin parcouru par notre héroïne miniature à la rencontre des animaux du conte. Ensemble, ils tenteront de comprendre leurs modes de vie.
 Organisé par le Grand Séchoir – Infos au 04 76 36 36 10
www.legrandsechoir.fr
 Tarif enfant 5€ - réservation indispensable
 De **15h à 17h** au Grand Séchoir
- 13 JUILLET** **SPECTACLE « POUCETTE, CANARD ET LE PETIT POIS »** à Vinay
 Spectacle de contes, musique et objets par Anne Boutin-Pied librement adapté de H.C. Andersen. De 3 à 6 ans. Durée 45 mn
 Nombre de places limité – Réservation indispensable
 Organisé par le Grand Séchoir – Infos au 04 76 36 36 10
www.legrandsechoir.fr
 Tarifs : adulte 5€ - enfant 5€
Séance à 15h et à 17h au Grand Séchoir
- SOIREE MOULES-FRITES** à Cognin-les-Gorges
 Venez nombreux ! C'est l'occasion de se rencontrer dans une ambiance conviviale !
 Organisé par le Foyer de Cognin-les-Gorges
 Infos au 06 88 26 70 23 (Grégory) – 04 76 38 31 31 (Mairie)
 Tarifs : adulte 12€ - enfant 7€
19h à La Bodega derrière l'église
- SPECTACLE PYROTECHNIQUE** à Saint-Quentin-sur-Isère
 Feux d'artifice à 22h au stade suivi d'une soirée dansante
 Buffet, buvette
 Concert de l'Echo du Bas Grésivaudan à 21h
 Organisé par la Mairie de St-Quentin-sur-Isère
 Infos au 04 76 93 60 08
22h au stade
- 14 JUILLET** **FETE DE VILLAGE** à Notre Dame de l'Osier
 Venez passer un moment de détente et de convivialité. A 14h, concours de pétanque (inscription à 13h30), atelier peinture et couture, tombola, repas dansant en soirée suivi du feu d'artifice.
 Inscription au repas jusqu'au mardi 9 juillet
 Organisé par le Foyer Rural
 Infos au 04 76 36 74 80
13h30

- 14 JUILLET** **ATELIER COUTURE-BRODERIE** à **Notre Dame de l'Osier**
L'atelier couture-broderie prend des vacances
Vous pouvez nous retrouver le **14 juillet** à la fête du village. Nous exposerons quelques travaux que les membres ont réalisés durant l'année et nous pourrions échanger sur tout ce qui touche à l'aiguille sous toutes ses formes...
Nous reprendrons nos activités en septembre. Vous aurez plus de renseignements dans l'Osier Flash du mois.
Bonnes vacances à tous !
- VISITE GUIDEE DU GRAND SECHOIR** à Vinay
Le musée retrace avec poésie, humour et rigueur l'histoire du pays de la noix de Grenoble et des hommes qui ont fait la renommée de ce fruit mondialement connu.
Organisé par le Grand Séchoir – Infos au 04 76 36 36 10
www.legrandsechoir.fr
Tarifs : adulte 5€ - enfant 4€ - Moins de 10 ans 1€
15h30 au Grand Séchoir
- 17 JUILLET** **MERCREDI DES ENFANTS AU GRAND SECHOIR – ATELIER PEDAGOGIQUE « ORIGAMI »** à Vinay
Pour pénétrer dans l'univers miniature de Poucette, cet atelier développera la créativité artistique des enfants. Les Bricol'girls les initieront à l'origami. Chacun repartira avec les principaux personnages du conte réalisés à partir d'une feuille.
Organisé par le Grand Séchoir – Infos au 04 76 36 36 10
www.legrandsechoir.fr
Tarif enfant 5€ - Réservation indispensable
De **15h à 17h** au Grand Séchoir
- 21 JUILLET** **VISITE GUIDEE DU GRAND SECHOIR** à Vinay
Voir détails dans la **journée du 14 juillet**
- 27 JUILLET** **« LA TETE DANS LES ETOILES » DECOUVERTE ASTRONOMIQUE** à Vinay
Organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Vinay
Infos au 04 76 36 36 12
Tarifs : ateliers 5€ - planetarium 2€ - observation accès libre
Réservation indispensable
De **10h à 23h** au Grand Séchoir
- 28 JUILLET** **VISITE GUIDEE DU GRAND SECHOIR** à Vinay
Voir détails dans la **journée 14 juillet**
- 31 JUILLET** **LES SENTIERS DE LA NOIX – BALADES EN CALECHE** à Vinay
Avec les écuries de Pierre Brune, une balade de 30 mn en calèche à travers l'une des plus belles noyeraies de France pour découvrir les variétés de l'AOC.
Plusieurs départs prévus dans la journée du Grand Séchoir
Réservation indispensable
Organisé par le Grand Séchoir – Infos au 04 76 36 36 10
www.legrandsechoir.fr
Tarifs calèche : adulte 6€ - enfant 4€ - Tarif poney 3€
Départs 10h30 – 11h30 – 15h – 16h et 17h au Grand Séchoir